

Règlement 6.2

Compétitions nationales Artistic Swimming (CN-AS)

Edition 2019

Valable à partir du 1^{er} septembre 2019

Modifications

18 août 2017	Projet de résumé de tous les règlements de championnats en un seul, en tenant compte des modifications dans le RGC 2017 et les <i>Fina-Rules</i> 2017-2021.
25 septembre 2017	Proposition définitive à l'assemblée sportive extraordinaire «Artistic Swimming» du 30.09.2017, après évaluation des résultats de la consultation.
30 septembre 2017	Décision par l'assemblée sportive de la partie 1 et des modes d'exécution de chaque compétition nationale.
16 octobre 2017	Publication sur le site internet de la FSN, après remaniement rédactionnel.
26 septembre 2018	Modifications selon les demandes approuvées à l'Assemblée sportive Artistic Swimming du 21.04.2018.
10 juillet 2019	Modifications selon les demandes approuvées à l'Assemblée sportive Artistic Swimming du 27.04.2019.

Validité

La présente édition de ce règlement contient toutes les modifications adoptées jusqu'à et y compris lors de l'Assemblée sportive de «Swiss Artistic Swimming» tenue le 21 avril de 2018.

FEDERATION SUISSE DE NATATION

La directrice sportive «Artistic Swimming» :
Edith Wälti-Boss

Terminologie

Lors du *congrès Fina* au mois de juillet 2017 à Budapest, le terme «Synchronised Swimming» a été remplacé par «Artistic Swimming». Au sein de la FSN, les termes «Natation Synchronisée» et «Swiss Synchro» peuvent continuer à être utilisés jusqu'à nouvel ordre.

Contrairement aux termes utilisés dans leurs formes masculines dans les statuts et règlements de la FSN, comme directeur sportif ou juge arbitre, la forme féminine est utilisée dans le présent règlement, elle comprend à chaque fois les membres des deux sexes.

Les termes utilisés dans le règlement, comme branche sportive, directrice sportive, direction sportive, secrétariat sportif, nageuse, règle de compétition, compétition, épreuves, juge, juge arbitre, licence et de droit de départ se réfèrent toujours à la branche sportive «Artistic Swimming» et pas à d'autres branches sportives de la FSN.

Pour les noms propres de épreuves, parties d'épreuves et les figures, le terme anglais utilisé figure, en règle générale, en italique. Lorsque le terme est utilisé pour la première fois la traduction française se trouve entre parenthèses.

En cas de divergences entre la version allemande et la version française, c'est la version allemande qui prévaut.

En cas de divergences entre les traductions des *Fina-rules* dans ce règlement et le texte publié dans le manuel de la Fina, c'est le texte du manuel de la Fina qui fait foi.

Contenu

1.	Règles communes, valables pour toutes les compétitions nationales	5
1.1	Général.....	5
1.1.1	Champ d'application.....	5
1.1.2	Validité des règlements.....	5
1.2	Compétences.....	5
1.2.1	Attribution.....	5
1.2.2	Cahier des charges.....	5
1.2.3	Annonce.....	5
1.2.4	Déroulement	6
1.3	Inscriptions, inscriptions tardives, retraits, absences.....	6
1.3.1	Frais d'inscriptions	6
1.3.2	Inscriptions, inscriptions tardives.....	6
1.3.3	Retrait, absence au départ.....	6
1.4	Jury de compétition.....	6
1.4.1	Plan d'engagement des juges.....	6
1.4.2	Obligation de fournir des juges et des juges F.....	7
1.4.3	Utilisation des pénalités financières	7
1.4.4	Remboursement des frais des personnes nommées par la direction sportive	7
1.5	Médailles, prix spéciaux et challenges.....	8
2.	Swiss Open Championship.....	9
2.1	Mode d'exécution.....	9
2.1.1	But.....	9
2.1.2	Catégories.....	9
2.1.3	Conditions de participation.....	9
2.1.4	Épreuves.....	9
2.2	Déroulement	9
2.2.1	Dispositions d'exécution.....	9
2.2.2	Obligation de mettre des juges à disposition.....	10
2.2.3	Distinctions.....	10
3.	Championnat suisse.....	11
3.1	Mode d'exécution.....	11
3.1.1	But, durée	11
3.1.2	Catégories et conditions de participation	11
3.1.3	Épreuves.....	11
3.2	Déroulement	11
3.2.1	Dispositions d'exécution.....	11
3.2.2	Distinctions.....	12
4.	Championnat suisse des Espoirs	13
4.1	Mode d'exécution.....	13
4.1.1	But.....	13
4.1.2	Catégories et conditions de participation	13
4.1.3	Épreuves.....	13
4.2	Compétition de qualification.....	13
4.2.1	Dispositions d'exécution.....	13
4.2.2	Liste de résultats, ordre de qualification.....	13
4.2.3	Distinctions.....	14

4.2.4	Pénalités financières	14
4.3	Compétitions pour le titre	14
4.3.1	Dispositions d'exécution	14
4.3.2	Distinctions	14
5.	Championnat suisse des Masters	15
5.1	Mode d'exécution	15
5.1.1	But	15
5.1.2	Conditions de participation	15
5.1.3	Catégories	15
5.1.4	Epreuves	15
5.2	Déroulement	15
5.2.1	Dispositions d'exécution	15
5.2.2	Distinctions	16
5.3	Participation aux Championnats d'Europe ou du Monde des Masters	16
6.	International Swiss Youth Competition	17
6.1	Mode d'exécution	17
6.1.1	But	17
6.1.2	Catégories	17
6.1.3	Programme des épreuves	17
6.2	Déroulement	17
6.2.1	Modalité d'exécution	17
6.2.2	Obligation de mettre des juges à disposition	18
6.2.4	Distinctions	18
7.	Kids Liga Cup	19
7.1	Mode d'exécution	19
7.1.1	But, durée	19
7.1.2	Catégories et conditions de participation	19
7.1.3	Épreuves	19
7.2	Déroulement	19
7.2.1	Dispositions d'exécution	19
7.2.2	Distinctions	19

1. Règles communes, valables pour toutes les compétitions nationales

1.1 Général

1.1.1 Champ d'application

Les dispositions de ce règlement régissent le déroulement des compétitions nationales suivantes dans la discipline «Artistic Swimming», pour lesquelles «Swiss Artistic Swimming» est l'organisateur conformément à l'art. 1.2.1 du règlement de compétition (RC-AS).

Il s'agit des :

- a. Championnats suisses :
 - Swiss Open Championship (SO-AS);
 - Championnat suisse (CS-AS);
 - Championnat suisse des Espoirs (CE-AS);
 - Championnat suisse des Masters (CM-AS).
- b. Autres compétitions nationales :
 - International Swiss Youth Competition (YC-AS);
 - Kids Liga Cup (KL-AS).

1.1.2 Validité des règlements

Les règlements sportifs transversaux de la FSN demeurent valables. Leur connaissance est supposée et elles ne seront pas répétées ici.

En particulier les dispositions des règlements suivants de la discipline sportive «Artistic Swimming» font foi, sauf si des différences sont précisées dans ce règlement :

- a. Règl. 6.1 "Règlement de compétition" (RC-AS);
- b. Règl. 6.5 "Brevets de juge-arbitre et de juge" (BJ-AS);
- c. Règl. 6.6 "Règlement des tests" (TE-AS).

1.2 Compétences

1.2.1 Attribution

La direction sportive :

- a. définit l'infrastructure requise pour chaque compétition nationale;
- b. recherche des organisateurs exécutifs locaux potentiels;
- c. discute avec les candidats des bases du cahier des charges à établir;
- d. attribue les compétitions nationales;
- e. fixe la durée nécessaire de la compétition et les dates d'exécution.

Si une compétition ne peut pas être attribuée, elle n'aura pas lieu durant l'année concernée.

1.2.2 Cahier des charges

La direction sportive établit après attribution d'une compétition nationale un cahier des charges, contenant entre autres, les installations requises, le matériel à mettre à disposition, les détails de l'organisation et les accords financiers. Il sera signé par l'organisateur et l'organisateur exécutif et lie contractuellement tous les participants à l'organisation.

La direction sportive, ou le suppléant désigné par la direction sportive, attribue le juge arbitre, le responsable des résultats et le cas échéant, après discussion avec l'organisateur exécutif, d'autres fonctionnaires aux postes clés comme juge arbitre assistant, *evaluator* et/ou *observer*.

L'organisateur exécutif est tenu de fournir un logement, le transport sur place et les repas pour un membre de la direction sportive et pour les fonctionnaires précisés au deuxième paragraphe.

1.2.3 Annonce

Le secrétariat sportif rédige l'annonce conformément au cahier des charges et, le cas échéant, aux autres accords avec l'organisateur exécutif.

La directrice sportive approuve l'annonce.

Le secrétariat sportif :

- a. publie aussi rapidement que possible, mais au plus tard 30 jours avant le délai d'inscription, l'annonce et le programme provisoire sur le site Internet de la FSN;
- b. envoie l'annonce de manière électronique à :
 - tous les clubs, qui ont des nageuses licenciées;
 - toutes les associations membres;
 - tous les membres du comité central et à la direction sportive;
 - la juge arbitre et aux autres juges ayant des postes clés.

Si une compétition nationale est ouverte à l'international, l'annonce part également par écrit ou par voie électronique avec une invitation personnelle aux fédérations étrangères indiquées par la directrice sportive.

1.2.4 Déroulement

La juge arbitre fixe aussi rapidement que possible, en collaboration avec l'organisateur exécutif, le programme provisoire de la compétition et après réception des inscriptions le programme définitif.

1.3 Inscriptions, inscriptions tardives, retraits, absences

1.3.1 Frais d'inscriptions

Les montants des frais d'inscriptions pour les clubs de la FSN sont fixés par l'assemblée sportive.

[Les participants étrangers à la Swiss Youth Competition, au Swiss Open et au Championnat Suisse des Masters paient un montant réduit par nageuse. Les équipes nationales ne paient pas de frais d'inscription.](#)

Le montant des frais d'inscriptions doit figurer explicitement dans l'annonce.

Le secrétariat sportif établit des factures pour les frais d'inscriptions.

1.3.2 Inscriptions, inscriptions tardives

Toutes les inscriptions de nageuses ou d'équipes, qui sont autorisées à participer, doivent être effectuées par les clubs ou les fédérations étrangères sur le formulaire prescrit. Elles doivent être transmises au secrétariat sportif à la date indiquée dans l'annonce.

Les inscriptions tardives ne sont acceptées que dans des cas exceptionnels. La directrice sportive décide finalement sur l'acceptation ou le refus d'une inscription tardive.

1.3.3 Retrait, absence au départ

Si une nageuse ou un groupe ne participe pas à la compétition et que cela n'a pas été annoncé avant la date de retrait mentionnée dans l'annonce, une amende en plus des frais d'inscriptions sera facturée en faveur de l'organisateur.

Cela concerne chaque épreuve à laquelle la nageuse n'a pas participé, à raison de :

- a. Annulation jusqu'à trois (3) jours avant la première séance des chefs d'équipe :
 - un montant équivalent à une fois les frais d'inscriptions sera facturé;
- b. Absence au départ sans annulation jusqu'à trois (3) jours avant la première séance des chefs d'équipe :
 - un montant équivalent à 3 fois les frais d'inscriptions sera facturé.

Si un certificat médical est fourni dans les trois (3) jours après la compétition, seul le montant des frais d'inscriptions sera facturé.

1.4 Jury de compétition

1.4.1 Plan d'engagement des juges

La juge arbitre :

- a. établit à la réception des inscriptions un plan provisoire d'engagement des juges;
- b. est chargée de trouver, aux frais de la discipline sportive, les juges manquants pour compléter le jury de compétition, si les juges annoncés par les clubs participants conformément à l'art. 1.4.2 ne suffisent pas.

Elle peut, à la charge de la discipline sportive et si cela est opportun, engager des juges étrangères reconnues.

1.4.2 Obligation de fournir des juges et des juges F

Chaque club membre de la FSN participant à une compétition nationale doit mettre à disposition des juges d'évaluation qualifiés de son club, pour toute la durée de la compétition, en fonction du nombre de nageuses inscrites, selon la clé suivante :

- a. 1 - 10 nageuses 1 juge qualifiée
- b. 11 - 20 nageuses 2 juges qualifiées
- c. plus de 20 nageuses 3 juges qualifiées.

La juge arbitre et / ou le responsable des résultats ne peuvent pas être comptabilisé comme juge d'évaluation.

De plus il doit, pour toute la durée de la compétition, mettre au moins un juge F à disposition.

Si un club membre de la FSN ne peut pas mettre à disposition le nombre de juges qualifiées ou de juge F selon l'alinéa 1, il devra payer, par juge manquante et par demi-journée, une pénalité financière en faveur de la discipline sportive.

Pour la première juge manquante, la pénalité financière sera facturée une fois, pour la deuxième juge manquante, le montant est doublé, pour la troisième juge manquante, le montant est quadruplé.

1.4.3 Utilisation des pénalités financières

Les pénalités financières de tous genres seront exclusivement utilisées pour financer l'engagement de juges manquantes et/ou supplémentaires lors des compétitions nationales. Si en fin d'année comptable un montant résiduel figure dans les comptes, celui-ci sera transféré dans le nouvel exercice comptable.

Le montant des frais sera fixé annuellement, sur la base de l'expérience, par la direction sportive, cela dans le but de couvrir les frais d'engagement de juges. Les indemnités indiquées à l'article 1.4.4 peuvent servir de référence.

Le secrétariat sportif établit les factures concernant le nombre insuffisant de juges.

1.4.4 Remboursement des frais des personnes nommées par la direction sportive

L'organisateur exécutif est tenu de prendre en charge l'hébergement, le transport sur place et les repas de la juge arbitre, de son assistante, du responsable résultat et d'un membre de la direction sportive.

«Swiss Artistic Swimming» prend en charge :

- a. les frais de voyage jusqu'au lieu de la compétition des personnes nommées au paragraphe 1,
- b. tous les frais des autres *Officials* (fonctionnaires) nommés par la direction sportive.

Les conditions de la table ci-dessous sont valables :

<p><u>Repas</u></p> <p>Remboursement des frais, resp. prestations en nature :</p> <ul style="list-style-type: none">- Dîner 1 repas ou Fr. 35.--;- Souper 1 repas ou Fr. 40.-- (seulement si un retour au domicile le même jour est impossible)
<p><u>Nuitées y compris le petit déjeuner</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Nuitée dans une chambre double réservée par l'organisateur exécutif : remboursement des frais selon la facture.- Nuitée organisée par ses propres moyens : remboursement des frais au maximum 80.- Frs par personne.- Les frais de nuitées ne sont accordés que si la compétition se déroule à plus de 20 Km du domicile.- Si la compétition a lieu à plus de 200 Km du domicile et qu'elle commence à 9h00 ou plus tôt, les frais de nuitées pour le soir d'avant sont accordés.
<p><u>Voyage</u></p> <p>A partir d'un jour d'engagement, pour autant que la personne ait eu des frais de transport, ils se montent à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Prix d'un billet ½ tarif en 2^{ème} classe (ou plus avantageux)- Les frais de transports ne sont remboursés que si la compétition a lieu à plus de 20 Km du domicile

Dans certains cas spéciaux, la directrice sportive peut définir différentes conditions.

1.5 Médailles, prix spéciaux et challenges

Pour toutes les compétitions, à charge de l'organisateur, seront remises :

1^{er} rang : médaille d'or / 2^{ème} rang : médaille d'argent / 3^{ème} rang : médaille de bronze.

Les médailles pour le Swiss Open Championship et pour le Championnat Suisse devront être différentes de celles des autres compétitions nationales.

La direction sportive peut décider de délivrer des diplômes pour les nageuses / équipes classées aux rangs 4 à 6; si tel est le cas, cela doit être indiqué dans l'annonce.

Les challenges et les prix spéciaux ne peuvent être donnés qu'avec le consentement de la directrice sportive.

2. Swiss Open Championship

2.1 Mode d'exécution

2.1.1 But

Le Swiss Open Championship :

- viser essentiellement à la promotion du sport d'élite;
- offrir à tous les clubs suisses la possibilité de participer à une compétition internationale;
- permettre la comparaison avec des équipes étrangères.

Il se déroule annuellement avant la fin de la saison.

2.1.2 Catégories

Les épreuves se déroulent dans une seule catégorie.

La direction sportive peut le cas échéant proposer une deuxième catégorie. Le déroulement de celle-ci doit être publié en même temps que l'annonce.

2.1.3 Conditions de participation

Les nageuses des équipes de la Suisse doivent :

- être âgées de 13 ans ou plus dans l'année civile en cours;
- être titulaires du Test 6.

Pour la participation d'équipes nationales de fédérations étrangères, les conditions de qualification des dites Fédérations sont valables.

2.1.4 Épreuves

Le programme de la compétition comprend les épreuves suivantes selon les *Fina-rules* :

<i>Solo</i> <i>Duet</i> <i>Mixed Duet</i> <i>Team</i>	Pour chacune des quatre épreuves : - <i>Technical Routine</i> , compétition séparée avec classement immédiat, sans finale - <i>Free Routine</i> , compétition séparée avec classement immédiat, sans finale
<i>Free Combination</i>	- <i>Free Routine</i> , compétition avec classement immédiat, sans finale
<i>Highlight Routine</i>	- <i>Free Routine</i> , compétition avec classement immédiat, sans finale

En *Solo*, en *Duet* et en *Mixed Duet* un club / une nation peut participer avec deux (2) nageuses / *Duets* en *Technical Routines* et deux (2) nageuses / *Duets* en *Free Routines*, dans les autres épreuves avec autant d'équipes qu'ils le désirent.

2.2 Déroulement

2.2.1 Dispositions d'exécution

Les *Required Elements* correspondent au *Fina-rules* en vigueur :

- Technical Routine* Appendix VI
- Free combination* Appendix VII
- Highlight Routine* Appendix VIII.

Pour toutes les épreuves :

- toutes les équipes participent ensemble dans la même session;
- l'ordre des départs est tiré au sort en fonction des inscriptions reçues.

Les listes de résultats seront fournies en deux versions :

- un classement général regroupant toutes les nageuses;
- un classement national pour les nageuses inscrites par les clubs de la FSN;
les nageuses suisses inscrites par une fonctionnaire de la direction sportive en sont exclues.

2.2.2 Obligation de mettre des juges à disposition

Les clubs étrangers / sélections nationales mettent au minimum 1 juge qualifié à disposition.

Pour les clubs suisses l'article 1.4.2 de ce règlement est valable.

Dans chaque *Routine Panel*, cinq (5) juges doivent être engagées.

2.2.3 Distinctions

Pour chaque Routine des six épreuves des médailles seront remises et cela pour les deux classements conformément à l'art. 2.2.1, paragraphe 3. Les médailles des deux classements doivent pouvoir être différenciées.

Les titres suivants sont décernés en fonction du classement général pour chaque épreuve :

«Swiss Open Champion *Technical Routine* ou *Free Routine*
pour l'année 20xx
Solo / Duet / Mixed duet / Team / Free combination / Highlight routine».

3. Championnat suisse

3.1 Mode d'exécution

3.1.1 But, durée

Le Championnat suisse vise la promotion du sport d'Elite dans les clubs suisses.

Il se déroule annuellement au printemps.

3.1.2 Catégories et conditions de participation

Les épreuves se déroulent dans deux catégories :

- Juniors* 18 ans et plus jeunes, les nageuses doivent être au minimum en possession du test 5.
- All categories* 13 ans et plus âgées, les nageuses doivent être en possession du test 6.

La commission sportive peut, le cas échéant, ajouter une catégorie supplémentaire. Le déroulement prévu pour celle-ci devra être publié en même temps que l'annonce.

Par épreuve, une nageuse ne peut s'aligner que dans une seule des deux catégories.

3.1.3 Épreuves

Le programme de la compétition comprend les épreuves suivantes selon les *Fina-rules* :

<i>Solo</i> <i>Duet</i> <i>Mixed Duet</i> <i>Team</i>	<i>Juniors</i> <i>All categories</i>	Pour chacune des quatre épreuves : - <i>Technical Routine</i> , compétition séparée avec classement immédiat, sans finale Pour chacune des quatre épreuves : - <i>Technical Routine</i> , compétition séparée avec classement immédiat, sans finale - <i>Free Routine</i> , compétition séparée avec classement immédiat, sans finale
<i>Free Combination</i>		<i>Free Routine</i> , compétition avec classement immédiat, sans finale
<i>Highlight Routine</i>		<i>Free Routine</i> , compétition avec classement immédiat, sans finale

Pour les *Technical Routine* :

En *Solo*, *Duet* et *Mixed Duet* seules deux (2) équipes par club dans chaque catégorie peuvent être inscrites.

Pour les *Free Routine* :

En *Solo* et *Duet* seules deux (2) équipes par club peuvent être inscrites, à cela peuvent être ajoutées les nageuses "juniors" ayant participé aux *Technical Routine* (même si elles ne sont en possession que du test 5).

En *Team*, en *Free Combination* et en *Highlight Routine* les clubs peuvent participer avec plusieurs équipes.

Pour le *Free Combination* et la *Highlight Routine* toutes les nageuses peuvent participer, elles doivent être en possession du test 5.

Une nageuse ne peut nager que dans une seule équipe dans chacune des épreuves mentionnées.

3.2 Déroulement

3.2.1 Dispositions d'exécution

Les *Required Elements* correspondent au *Fina-rules* en vigueur :

- Technical Routine Juniors* Appendix VI, Junior Required Elements
- Technical Routine All categories* Appendix VI, Senior Required Elements
- Free combination* Appendix VII
- Highlight Routine* Appendix VIII.

Le tirage au sort de l'ordre de départs de toutes les épreuves de toutes les catégories est effectué en fonction des inscriptions reçues selon les *Fina-rules*.

Dans chaque *Panel*, cinq (5) juges doivent être engagées.

3.2.2 Distinctions

Des médailles seront remises pour chaque catégorie dans toutes les épreuves

Dans la catégorie *All categories* les titres suivants seront décernés :

«Championne suisse *Technical Routine / Free Routine*
pour l'année 20xx
Solo / Duet / Mixed Duet / Team»

Resp.

«Championne suisse *Free Combination / Highlight Routine*
pour l'année 20xx»

Dans la catégorie *Juniors* aucun titre n'est attribué.

4. Championnat suisse des Espoirs

4.1 Mode d'exécution

4.1.1 But

Le championnat suisse des espoirs vise le soutien et le développement du sport de performance auprès des jeunes nageuses.

Il se déroule annuellement dans la première moitié de l'année en deux parties, chacune comme compétition séparée, à des dates différentes :

- Épreuves de qualification comme condition préalable à la participation à la compétition pour le titre ;
- Compétition pour le titre.

4.1.2 Catégories et conditions de participation

Les catégories suivantes sont proposées :

- Jeunesse 3 12 ans et plus jeunes :
les nageuses doivent être au minimum en possession du test 3
- Jeunesse 2 15 ans et plus jeunes ;
les nageuses doivent être au minimum en possession du test 4
- Jeunesse 1 18 ans et plus jeunes :
les nageuses doivent être au minimum en possession du test 5.

4.1.3 Épreuves

Le programme de la compétition comprend les épreuves suivantes selon les *Fina-rules* :

<i>Solo</i> <i>Duet</i> <i>Mixed Duet</i> <i>Team</i>	Jeunesse 3 Jeunesse 2 Jeunesse 1	Pour chacune des 4 épreuves et chacune des deux catégories : - <i>Figure Session</i> et <i>Free Routine</i> Le classement s'obtient pour chaque catégorie par le total des points obtenus lors de la <i>Figure Sessions</i> et de la <i>Free routine</i> , chacun comptant pour 100%. Pour chacune des quatre épreuves : -- <i>Technical Routine</i> , sans <i>Figure Session</i> , avec classement direct. -- <i>Free routine</i> , sans <i>Figure Session</i> , avec classement direct.
<i>Free Combination</i>	Jeunesse 1 Jeunesse 2	<i>Free Routine</i> , avec classement direct. Pour pouvoir participer à la <i>Free combination</i> le test 4 au minimum est obligatoire pour toutes les nageuses.

Toutes les nageuses qui sont inscrites dans les catégories Jeunesse 3 et Jeunesse 2 doivent participer à la compétition de qualification dans leur catégorie et ainsi se qualifier pour la participation à la compétition pour le titre.

Les nageuses de la catégorie Jeunesse 1 et les nageuses qui ne sont engagées que dans le *Free Combination* ne doivent pas participer à la compétition de qualification; elles sont automatiquement qualifiées pour la participation à la compétition pour le titre.

4.2 Compétition de qualification

4.2.1 Dispositions d'exécution

La compétition de qualification des catégories Jeunesse 3 et Jeunesse 2 comporte des *Figure sessions*.

Les *Required Figures* sont celles indiquées dans l'Appendix V des *Fina-rules*, *age group 12 years and younger*, resp. *age group 13 – 15 years*.

Dans chaque *Panel*, au moins cinq (5) juges doivent être engagées.

4.2.2 Liste de résultats, ordre de qualification

Les résultats individuels des nageuses :

- sont publiés sur une liste de résultats par catégorie, avec les points obtenus;

- b. sont pris en compte pour calculer les ordres de qualification pour chaque épreuve annoncée. Ces listes déterminent les droits à participer à la compétition pour le titre.

Pour les nageuses inscrites, mais qui ne peuvent pas participer et qui présentent un certificat médical avant ou pendant la compétition de qualification, c'est le résultat de la compétition de qualification de l'année précédente dans la même catégorie qui est pris en compte pour le calcul de la liste de qualification.

Les nageuses de natation synchronisée qui doivent se désinscrire pour la compétition de qualification et qui n'ont pas de résultat de l'année précédente, ne peuvent se qualifier que pour la compétition pour le titre des *Team* et de la *Free combination*. Elles figureront à la fin de la liste de qualification. Dans un tel cas, la moyenne des points des nageuses de l'équipe sera utilisée pour le résultat manquant.

Pour la compétition pour le titre sont qualifiées pour les *Free Routines* :

- a. en *Solo* et en *Duet* les 18 nageuses / équipes les mieux classées;
b. en *Mixed Duet*, en *Team* et en *Free combination* toute les équipes figurant dans la liste de qualification.

4.2.3 Distinctions

Pour chacune des deux catégories, des médailles seront remises et des titres attribués.

4.2.4 Pénalités financières

Une pénalité financière en faveur de la discipline sportive équivalant aux frais d'inscription sera perçue pour chaque nageuse qui n'aura pas atteint un résultat de :

- a. Catégorie Jeunesse 3 : 48 points;
b. Catégorie Jeunesse 2 : 52 points.

4.3 **Compétitions pour le titre**

4.3.1 Dispositions d'exécution

Les *Figure Session* des catégories Jeunesse 3 et Jeunesse 2 seront à nouveau nagées, sans tenir compte des résultats de la compétition de qualification. Les *Required Figures* sont celles de l'Appendix V des *Fina-Rules* pour les *Age Groups* 12 ans et plus jeune, resp. 13 à 15 ans.

Le tirage au sort des *Free routines* des catégories Jeunesse 2 et Jeunesse 3 est effectué en fonction des résultats obtenus lors de la *Figure session* de la compétition pour le titre.

Le tirage au sort de toutes les *routines* de la catégorie Jeunesse 1 est effectué en fonction des inscriptions reçues.

Lors de l'attribution des numéros de départ, la règle spéciale concernant le numéro de départ 1 s'applique à une nageuse ou à une équipe uniquement dans la catégorie d'âge respective.

Dans chaque *Panel*, les juges doivent être engagées de la manière suivante :

- a. *Figure Session* : six (6) à sept (7) juges;
b. *Routines* : cinq (5) juges.

4.3.2 Distinctions

Des médailles sont remises pour toutes les épreuves de chaque catégorie.

Les titres suivants sont décernés :

«Championne suisse Jeunesse 2 / Jeunesse 3
pour l'année 20xx
Solo / Duet / Mixed Duet / Team»

«Championne suisse *Technical Routine* Jeunesse 1
pour l'année 20xx
Solo / Duet / Mixed Duet / Team»

«Championne suisse *Free Routine* Jeunesse 1
pour l'année 20xx
Solo / Duet / Mixed Duet / Team»

«Championne suisse *Free Combination* Jeunesse 1
pour l'année 20xx

5. Championnat suisse des Masters

5.1 Mode d'exécution

5.1.1 But

Le championnat suisse des Masters vise :

- à soutenir le sport pour tous en Suisse, et
- à donner l'opportunité aux nageuses actives de présenter leurs chorégraphies et de se comparer aux autres.

En outre il sert également de qualification pour la participation aux Championnats du monde et aux championnats d'Europe des Masters.

Il se déroule durant la première moitié de l'année. Il peut avoir lieu soit conjointement à une compétition nationale ou à une compétition sur invitation, soit comme compétition indépendante.

5.1.2 Conditions de participation

L'âge minimum en Suisse est de 20 ans, pour la *Fina* 25 ans.

Toutes les nageuses doivent avoir réussi une fois le test 3 (avant 2014 le test 7 ou avant 2002 le test 6).

5.1.3 Catégories

Le championnat suisse des masters sont classés dans les catégories d'âge suivantes :

- Solo*, *Duet* et *Mixed Duet* (âge moyen des nageuses) :
 - 20 ans et plus; 30 ans et plus; 40 ans et plus; 50 ans et plus; 60 ans et plus;
- Team* et *Free Combination* (âge moyen des nageuses) :
 - 20 ans et plus (pour la *Fina* 25 ans et plus); 35 ans et plus; 50 ans et plus; 65 ans et plus.

Pour les nageuses / équipes suisses souhaitant participer à des concours internationaux de Masters à l'étranger, les dispositions de la fédération étrangère s'appliquent.

5.1.4 Épreuves

Le programme de la compétition comprend les épreuves suivantes selon les *Fina-rules* :

<i>Solo</i> <i>Duet</i> <i>Mixed Duet</i> <i>Team</i>	Pour chacune des quatre épreuves : <ul style="list-style-type: none">- <i>Technical Routine</i> et <i>Free Routine</i>; le classement s'effectue sur le total des points des <i>deux sessions</i>, chacune comptant pour 100%.
<i>Free Combination</i>	- <i>Free Routine</i> , comme épreuve séparée, avec classement direct.

5.2 Déroulement

5.2.1 Dispositions d'exécution

Pour les *Technical Routines*, la tenue obligatoire se compose d'un maillot de bain noir uni et d'un bonnet blanc

Les *Technical Routines* contiennent les *Required Elements* selon l'Appendix I des *Fina Master Rules*.

La durée maximale des routines, sans tenir compte de la tolérance de 15 secondes supplémentaires, est de :

- Solo* : *Technical Routines* 1 minute 30 secondes
- Free Routines* 2 minutes 30 secondes
- Duet* : *Technical Routines* 1 minute 40 secondes
- Free Routines* 3 minutes
- Team* : *Technical Routines* 1 minute 50 secondes
- Free Routines* 4 minutes
- Free combination* 4 minutes.

Il n'y a pas de limite de temps inférieure.

Le tirage au sort de l'ordre de départs de toutes les *Routines* est effectué en fonction des inscriptions reçues, sans tenir compte des catégories.

Dans chaque *Panel*, quatre (4) à cinq (5) juges doivent être engagées.

5.2.2 Distinctions

Des médailles sont remises pour chaque épreuve par catégorie d'âge.

Les titres suivants sont décernés pour chaque catégorie :

«Championne suisse Masters en catégorie d'âge xxx
pour l'année 20xx
Solo / Duet / Mixed Duet / Team / Free combination».

5.3 **Participation aux Championnats d'Europe ou du Monde des Masters**

Les *Age groups* de la *Fina* sont définis ainsi :

- a. *Solo* et *Duet* (moyennes des nageuses participantes) :
 - 25 – 29 ans; 30 – 39 ans; 40 – 49 ans; 50 – 59 ans; 60 – 69 ans; 70 – 79 ans; 80 ans et plus;
- b. *Team* et *Free Combination* (moyennes des nageuses participantes) :
 - 25 – 34 ans; 35 – 49 ans; 50 – 64 ans; 65 ans et plus.

Les nageuses, équipes qui désirent participer aux championnats d'Europe ou du Monde masters doivent participer aux championnats suisses des Masters pour chaque épreuve concernée dans la même composition que celle annoncée pour les championnats d'Europe ou du Monde conformément aux catégories d'âge de la *Fina*.

Par dérogation au 1^{er} paragraphe, des nageuses n'ayant pas participé au championnat suisse des masters de la saison en cours, peuvent être annoncées comme suit :

- a. Pour l'épreuve des *Team* deux (2) nageuses
- b. Pour la *Free combination* trois (3) nageuses.

Si ces conditions ne sont pas remplies, aucune autorisation de participation ne sera accordée.

6. International Swiss Youth Competition

6.1 Mode d'exécution

6.1.1 But

L'International Swiss Youth Competition :

- vise en premier lieu à promouvoir le sport d'élite dans les jeunes catégories U15 et U18;
- offre l'opportunité aux clubs suisses de participer à une compétition internationale;
- permet la comparaison avec des équipes étrangères.

Elle se déroule annuellement durant la première moitié de l'année.

6.1.2 Catégories

Les catégories suivantes sont proposées :

- U15 15 ans et plus jeunes
- U18 18 ans et plus jeunes.

6.1.3 Programme des épreuves

Le programme comprend les épreuves suivantes selon les *Fina-rules* :

<i>Solo</i> <i>Duet</i> <i>Mixed Duet</i> <i>Team</i>	U15	Pour chacune des quatre épreuves : - <i>Figure Session</i> et <i>Free Routine</i> , Le classement s'obtient par l'addition des points des deux sessions, chacune comptant pour 100%
	U18	Pour chacune des quatre épreuves : - <i>Technical Routine</i> , sans finale avec classement direct - <i>Free Routine</i> , sans finale avec classement direct
<i>Free Combination</i>	U15 U18	Pour chacune des deux catégories : - <i>Free Routine</i> , sans finale, avec classement direct

En *Solo*, en *Duet* et en *Mixed Duet* un club / une nation peut participer avec deux (2) nageuses / *Duets* en *Technical Routines* et deux (2) nageuses / *Duets* en *Free Routines*.

En *Team*, et en *Free Combination* les clubs peuvent participer avec plusieurs équipes.

Une nageuse ne peut nager que dans une seule équipe dans chacune des épreuves mentionnées.

6.2 Déroulement

6.2.1 Modalité d'exécution

Le tirage au sort de l'ordre des départs des *Free routines* de la catégorie U15 est effectué en fonction des résultats obtenus lors de la *Figure session*.

Le tirage au sort de toutes les *routines* de la catégorie U18 est effectué en fonction des inscriptions reçues.

La durée des *Free routines* de la catégorie U15 correspondent, sans prise en compte de la tolérance, à :

- Solo* 2 minutes 15 secondes
- Duet* 2 minutes 45 secondes
- Team + Free combination* 3 minutes 30 secondes.

La durée des *Routines* de la catégorie U18 correspondent, sans prise en compte de la tolérance, à :

- Solo* 2 minutes 30 secondes
- Duet* 3 minutes
- Team + Free combination* 4 minutes.

Dans chaque *Panel*, les juges doivent être engagées de la manière suivante :

- Figure Session* cinq (5) à sept (7) juges
- Routines* quatre (4) à cinq (5) juges.

6.2.2 Obligation de mettre des juges à disposition

Les clubs étrangers / sélections nationales mettent au minimum une juge qualifiée par catégorie à disposition.

Pour les clubs suisses l'article 1.4.2 de ce règlement est valable.

6.2.4 Distinctions

Des médailles sont remises pour les rangs 1 à 3 pour chaque épreuve de chaque catégorie, aucun titre n'est décerné.

7. Kids Liga Cup

7.1 Mode d'exécution

7.1.1 But, durée

La Kids Liga Cup vise la promotion des plus jeunes nageuses et la détection de nouveaux talents
Elle se déroule durant la première moitié de l'année sur deux jours consécutifs.

7.1.2 Catégories et conditions de participation

Les catégories suivantes sont proposées

- a. U10 10 ans et plus jeunes
les nageuses doivent être en possession du test 2 au minimum;
- b. U12 12 ans et plus jeunes.
les nageuses doivent être en possession du test 2 au minimum;

7.1.3 Épreuves

Le programme de la compétition comprend les épreuves suivantes :

<i>Solo</i>	U10	Pour chacune des trois épreuves et des deux catégories : - <i>Figure Session</i> et <i>Free Routine</i> , sans finale. Le classement s'obtient pour chaque catégorie par l'addition des points de la <i>Figure session</i> et des <i>Free Routines</i> comptant chacune pour 100%.
<i>Duet</i>	U12	
<i>Team</i>		

7.2 Déroulement

7.2.1 Dispositions d'exécution

Le tirage au sort de l'ordre de départ de la *Figure session* et de toutes les *routines* des deux catégories est effectué en fonction des inscriptions reçues.

La durée d'une routine en catégorie U10 doit être comprise entre minimum 1 minute 30 secondes et maximum 2 minutes 30 secondes.
Aucune tolérance n'est accordée.

La durée des routines en catégorie U13, sans tenir compte des tolérances, est de :

- a. *Solo* 2 minutes
- b. *Duet* 2 minutes 30 secondes
- c. *Team* 3 minutes.

Dans chaque *Panel*, les juges doivent être engagées de la manière suivante :

- a. *Figure Session* cinq (5) à sept (7) juges
- b. *Routines* quatre (4) à cinq (5) juges.

7.2.2 Distinctions

Dans chaque catégorie les distinctions suivantes seront décernées pour les *Solo*, *Duet* et *Team* :

- a. Médailles pour les rangs 1 à 3
- b. Diplômes pour les rangs 4 à 6.

Une coupe sera remise aux vainqueurs de l'épreuve *Team* U13.